

Déclaration préalable

Achat d'un terrain

Mis à jour le 03 janvier 2017 par « direction de l'information légale et administrative »

Le dossier expose les principales étapes pour l'achat d'un terrain isolé ou situé dans un lotissement.

Achat d'un terrain isolé

- **Promesse de vente**
- **Acte de vente**

Achat d'un terrain situé dans un lotissement

- **Promesse de vente**
- **Acte de vente**

Pour en savoir plus

- [Portail des services en ligne des notaires de France](#) - Information pratique - Notaires de France

Voir aussi...

-

Droit de préemption urbain (DPU) (particuliers)



***Mairie
de Nargis***

*1, rue de la Mairie
45210 Nargis
02 38 26 03 04 accueil@mairie-nargis.fr*

Source URL: <http://www.mairie-nargis.com/vie-pratique/urbanisme/declaration-prealable?publication=N312>